

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE à HIGI CHRISTIANE, FUNFROCK PHILIPPE à RIVIERE BAPTISTE, OSWALD NICOLE à FORLER BRIGITTE, WURTZ YVES à LORENTZ ALEXANDRE

Est absent non excusé : ERATH DIDIER

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 02 octobre 2025

DM33/2025 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MADAME LAURE KUNTZ-WAELDIN POUR SA PARTICIPATION À L’IRONMAN DE HAWAÏ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

VU la demande présentée par Madame Laure KUNTZ-WAELDIN, domiciliée à Mittelhausbergen, sollicitant une aide financière pour sa participation à l’Ironman de Kona (Hawaï), compétition sportive internationale,

CONSIDERANT que Madame KUNTZ-WAELDIN pratique le triathlon depuis plusieurs années et s’est qualifiée pour l’Ironman de Hawaï grâce à ses résultats sportifs remarquables, fruit d’un investissement personnel intense et d’un engagement exemplaire,

CONSIDERANT que l’Ironman de Hawaï constitue la compétition de référence mondiale en matière de triathlon longue distance, réunissant chaque année l’élite internationale autour d’un parcours particulièrement exigeant comprenant 3,8 km de natation, 180 km de cyclisme et un marathon de 42,195 km, le tout réalisé en une seule épreuve,

CONSIDERANT que la participation de Madame KUNTZ-WAELDIN à un tel événement représente non seulement un défi personnel et sportif d’exception, mais aussi une occasion de mettre en valeur l’esprit de discipline, de persévérance et de dépassement de soi qui fait écho aux valeurs portées par la commune,

CONSIDERANT que cette participation contribuera à renforcer le rayonnement de Mittelhausbergen en associant son nom à une manifestation sportive d'envergure internationale,

CONSIDERANT que la commune peut soutenir ponctuellement ses administrés lorsque leur engagement contribue à promouvoir le sport et les valeurs citoyennes auprès du plus grand nombre, et constitue une source d'inspiration pour la jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité soit 18 voix pour :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 euros à Madame Laure KUNTZ-WAELDIN afin de l'aider à financer sa participation à l'Ironman de Hawaï.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal au chapitre 65, article 65748.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 6 octobre 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ

